

	<p><b>Rapport réglementaire</b></p> <p><b>Exercice 2016</b></p>	<p>Réf document :</p> <p><b>SFCR_N</b></p>
<p>Titre :</p> <p><b>Rapport SFCR public</b></p>		<p>Total pages : 24</p>

### Objectif

***Ce rapport a pour but d'éclairer le public au mieux sur la gouvernance de la mutuelle, sa gestion des risques et ses contrôles dans le but de la protection de la clientèle ou de répondre aux exigences de l'Autorité de contrôle (ACPR) des assureurs, mutuelles, institutions de Prévoyance.***

### Dernières références

*Note ACPR : 20151218-Notice-solvabilite2-RSR\_SFCR*  
*Note ACPR : 20150513\_Les\_rapports\_Solvabilite\_2*  
*Note ACPR : Préparation à Solvabilité II : présentation du règlement délégué*  
*Le règlement Délégué (Regl.2015-32-N2-Solva2\_FR) Annexe 20 et autres*  
*La Directive européenne*

Remarque : ce sommaire correspond à celui de l'Annexe 20 du Règlement Délégué

## Table des matières

1.	ACTIVITES ET RESULTATS .....	4
1.1.	Activité .....	4
1.1.	Performances techniques.....	4
1.2.	Performances financières.....	4
1.3.	Performance des autres activités .....	5
1.4.	Résultat et autres informations.....	5
2.	Système de gouvernance.....	5
2.1.	Informations générales sur le système de gouvernance.....	5
2.2.	Politique de rémunération .....	6
2.3.	Transactions particulières .....	6
2.4.	Compétence et honorabilité .....	6
2.4.1.	Honorabilité .....	6
2.4.2.	Compétences : .....	6
2.5.	Gestion des risques .....	6
2.6.	Système de contrôle interne.....	8
2.7.	Fonction d'audit interne .....	8
2.8.	Fonction actuarielle .....	9
2.9.	Sous-traitance.....	9
2.9.1.	Délégataires de gestion .....	9
2.9.2.	Fournisseurs stratégiques.....	9
2.10.	Informations supplémentaires .....	9
3.	PROFIL DE RISQUE.....	9
3.1.	Le risque de souscription santé.....	9
3.1.1.	Mesure des engagements : notion de primes futures.....	9
3.1.2.	Risque de tarification et de provisionnement.....	9
3.1.3.	Risque de rachats.....	10
3.1.4.	Risque catastrophe.....	10
3.1.5.	SCR Santé Total.....	11
3.1.6.	Le risque de souscription Vie.....	11
3.2.	Le risque de marché .....	11
3.2.1.	Risque de taux.....	11
3.2.2.	Risque de spread .....	11
3.2.3.	Risque action.....	12
3.2.4.	Risque immobilier .....	12
3.2.5.	Risque de change.....	12
3.2.6.	Risque de concentration .....	12
3.2.7.	Risque de marché total .....	13
3.3.	Le risque Crédit.....	13
3.4.	Le risque Liquidités .....	13
3.5.	Le risque opérationnel.....	14
3.6.	Le risque de contrepartie.....	14
4.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....	15
4.1.	Evaluation des actifs .....	15
4.2.	Evaluation des provisions techniques.....	16
4.3.	Autres passifs .....	19
4.4.	Méthodes de valorisation alternatives .....	19
4.1.	Autres informations .....	19
5.	gestion du capital .....	19
5.1.	Fonds propres.....	19
6.	solvabilité : SCR et MCR.....	20
6.1.1.1.1.	Ajustement lié aux impôts différés.....	21
6.1.1.1.2.	Ajustement lié aux provisions techniques .....	22
6.2.	Evaluation des autres passifs.....	24
6.3.	Autres informations importantes.....	24

**Glossaire**

Néant

**Documents de référence**

Néant

## 1. ACTIVITES ET RESULTATS

### 1.1. Activité

MUTUALP est une entité unique sans filiale ni maison mère. C'est une mutuelle de type Livre II du Code de la Mutualité.

Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution 61 rue Taitbout 75009 PARIS.

MUTUALP est agréée pour les branches 1 (frais médicaux) et 2 (accident) du Code de la Mutualité.

Comme toute mutuelle, MUTUALP n'a que des réserves générales et pas de capital, à l'identique d'une association. Elle n'a donc aucun détenteur de participation en son sein. La mutuelle appartient à l'ensemble de ses adhérents.

La mutuelle ne fait partie d'aucun groupe.

MUTUALP est active en complémentaire santé et prévoyance accidentelle sur la France uniquement. Le portefeuille le plus important se situe sur la région Rhône-Alpes tout en ayant des adhérents en France entière.

Elle réalise un audit externe croisé avec l'union mutualiste UITSEM 43 rue Jaboulay 69003 LYON.

MUTUALP a la particularité de sous-traiter toute sa gestion, la plus grosse partie de ses ventes, sa comptabilité et son actuariat. Cela en fait une entité de pilotage, d'investissements, de contrôles, et de décisions.

MUTUALP n'est pas substituée et n'opère pas de substitution pour d'autres mutuelles.

### 1.1. Performances techniques

L'encaissement hors taxe net du marché santé s'élève à 9 320 k€ (soit 95% du total), celui du marché autres dommages corporels à 451 k€ (5%).

Le chiffre d'affaires du marché non santé baisse légèrement en 2016 par rapport à 2015. En revanche, le marché santé fait une belle progression de 11,6% dans un environnement concurrentiel difficile.

La solidité de la structure s'est amoindrie du fait des investissements lourds engagés pour construire une stratégie nationale autour de sa fédération FNIM.

La mutuelle a en effet décidé d'un certain nombre d'investissements afin de consolider son mode de fonctionnement et d'être en capacité de prendre en charge des appels d'offres nationaux avec l'appui de plusieurs autres partenaires. Sa solvabilité bien qu'à la baisse, reste satisfaisante malgré le durcissement permanent des critères de calculs et l'alourdissement des charges de fonctionnement imposé par l'Autorité de Contrôle.

Les chantiers enclenchés en 2017 doivent conduire à inverser la tendance.

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Couverture de Marge de solvabilité 1	490%	470%	<del>Fin de solvabilité 1</del>
Couverture du MCR	191%	196%	186%
Couverture du SCR	293%	230%	173%

### 1.2. Performances financières

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Résultat financiers	127 k€	56 k€	132k€

En 2015, les charges financières avaient occulté les produits. En 2016, le résultat financier repart à la hausse. La tendance des marchés semble meilleure en tout cas avec un espoir de sortie des taux nuls voir négatifs. La mutuelle reste sur une politique de grande prudence par une diversification importante de ses placements.

La mutuelle ne fait aucun investissement sur des produits structurés ou de titrisations.

### **1.3. Performance des autres activités**

La mutuelle opère quelques opérations d'intermédiation pour accompagner ses clients sur des branches prévoyance qu'elle ne peut assurer. Cette activité reste très négligeable (24,5 k€) au regard de son chiffre d'affaires global.

### **1.4. Résultat et autres informations**

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Résultats d'exercice	157 k€	108 k€	-429 k€

Au final, la mutuelle supporte donc en accord avec sa stratégie moyen terme un résultat négatif.

## **2. SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **2.1. Informations générales sur le système de gouvernance**

Les adhérents de la mutuelle élisent des délégués pour les représenter à l'Assemblée Générale de la mutuelle. Ces délégués sont réunis préalablement pour les former, répondre à leurs questions et attentes, expliquer et commenter les documents et résolutions des assemblées générales.

Cette assemblée élit des administrateurs composant le Conseil d'Administration.

Le Conseil élit son président.

Le Président recrute et dirige le Directeur général.

Le Conseil d'administration dans le cadre déterminé par l'Assemblée générale détermine les politiques exécutées par le Directeur conjointement avec le Président.

Le Conseil d'Audit et de Surveillance contrôle et vérifie l'application des politiques et valide les informations destinées au Conseil d'administration. Il est accompagné d'un conseil en gestion de placements, du cabinet d'actuariat conseil, d'avocats, de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes. Il écoute au moins une fois par an le commissaire aux comptes et convoque éventuellement les personnes en charge des fonctions clés.

L'équipe MUTUALP est constituée de plusieurs ingénieurs expérimentés. Les fonctions clé de gestion des risques (appréhension et couverture face aux risques potentiels de l'entreprise) et d'audit du contrôle interne sont menées par eux. Les fonctions clé d'actuariat (suivi des provisions, produits d'assurances, calculs de solvabilité...) et de Conformité (apprentissage et application des réglementations) sont pilotées en interne avec l'aide de sous-traitants (cabinet d'actuariat et avocat).

Le conseil d'administration comprend 15 membres. Il est composé de compétences particulièrement complémentaires : gestion et direction d'entreprise, juridique, médicale, informatique, conseil, un directeur de mutuelle, trois présidents ou vice-présidents de mutuelles... Ces compétences sont particulièrement utilisées dans le comité d'audit dont tous les membres et experts sont des actifs. Le comité d'audit a été renforcé par deux directeurs de mutuelles en 2016.

Le conseil d'administration a été renforcé par trois présidents ou vice-présidents de mutuelles en 2016.

Le commissaire aux comptes choisi est agréé par l'Autorité de Contrôle.

## **2.2. Politique de rémunération**

La mutuelle étant un organisme sans capital et à but non lucratif, les travaux menés par les administrateurs sont totalement bénévoles.

Seuls sont en place, conformément à la réglementation, des compensations de perte de revenu lorsque des travaux de présidence ont lieu sur des journées ouvrables complètes. Ces éléments sont détaillés et suivis précisément en conseil d'administration.

Il n'y a pas de salaire variable ou complément de rémunération lié à la performance en place dans la mutuelle.

Un régime de retraite supplémentaire uniforme est en place sur tout le personnel.

## **2.3. Transactions particulières**

N'ayant pas de capital donc pas de dépendance à quelque organisme que ce soit, MUTUALP n'opère pas de transactions importantes ou influençant sa dépendance.

## **2.4. Compétence et honorabilité**

La politique relative à la compétence et à l'honorabilité est écrite et validée par le Conseil d'Administration.

### **2.4.1. Honorabilité**

Pour les administrateurs et le dirigeant, l'honorabilité est vérifiée en demandant un extrait de casier judiciaire et une attestation de non condamnation conforme à la réglementation.

### **2.4.2. Compétences :**

En dehors de leurs compétences propres et diversifiées, validées par l'Autorité de Contrôle, les administrateurs, suivent des formations régulières proposées par la Fédération.

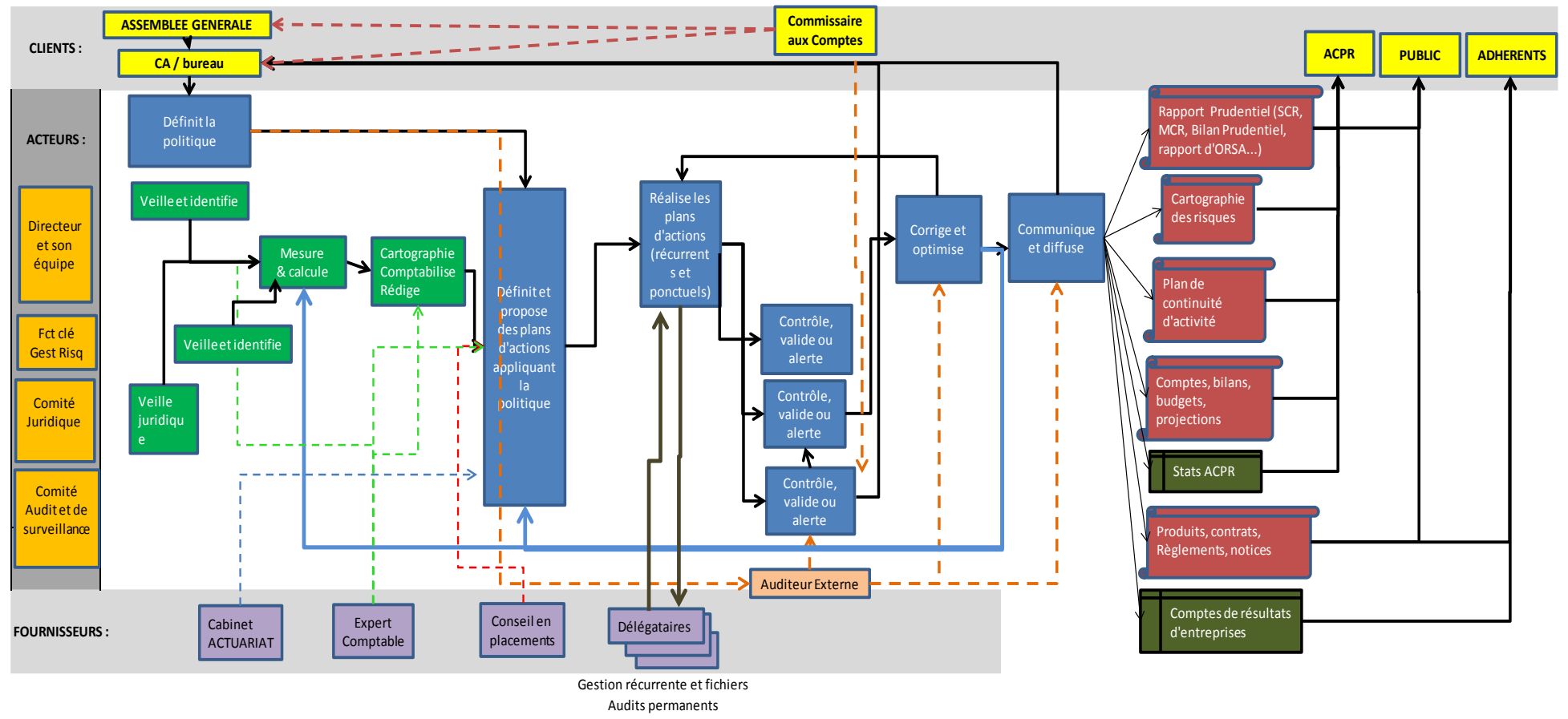
## **2.5. Gestion des risques**

Le suivi des risques est organisé selon le schéma suivant :

# SYSTEME DE GESTION DES RISQUES v03

**Objet :** Identifie, mesure, contrôle, gère et déclare tous les risques : Stratégie + politiques + communication + retour d'efficacité

**POLITIQUES :** Cadrage des Risques : Assuranciers (souscriptions, provisions), financiers (liquidités, concentration, actif/passif), conformité (juridique), opérationnel (erreurs, absences...), divers (informatique, catastrophe...)



### Rôle du comité d'audit :

Le comité suit à chacune de ses réunions tout ou partie des risques suivants :

- Risques techniques (souscriptions, provisions, revalorisations...)
- Risques financiers (budget, investissements...)
- Risque Marchés (taux, évolutions, concentrations, liquidités...)
- Risques opérationnels (partenariats, gestion, remontées...)

**Le principe de 4 yeux** est effectif à la fois par le duo directeur et adjoint du directeur ainsi que par le Président et le bureau avec qui tous les dossiers sont revus, en complément du comité d'audit.

L'évaluation interne des risques est opérée par un Conseil d'administration annuel relatif à l'ORSA basé sur les calculs de solvabilité 2 effectués par le cabinet d'Actuariat Conseil et complété par une analyse interne de la part des membres du conseil. Cette analyse balaye la qualité de l'information, sa disponibilité, la qualité des partenaires, les insatisfactions remontées, le niveau et périmètre des contrôles, les projections de solvabilité sur les exercices futurs etc.

Sauf opération hors norme, conformément à la réglementation, la vérification du minimum de solvabilité est réalisée tous les trimestres et le calcul du besoin de solvabilité global est annuel.

La mutuelle est majoritairement sur le marché de la Santé, son risque est très court (maximum 2 ans) et par ailleurs révisable au moins annuellement. Elle est donc très peu exposée. Ses seuls engagements de longue durée au titre de la prévoyance accidentelle sont réassurés à haut niveau si bien son propre engagement reste très limité.

## **2.6. Système de contrôle interne**

Il faut avant tout savoir que les délégations de gestion donnent lieu à des exports de données les plus détaillés concernant les adhérents et leurs contrats, les cotisations mensuelles payées par chacun pour chaque contrat et les prestations les plus détaillées par acte, par date, bénéficiaire. Ces informations, considérées comme les plus fines possibles, permettent de consolider et appréhender les risques à pratiquement tous les niveaux.

Chez MUTUALP, les contrôles sont opérés sur les fichiers mensuels.

Ils permettent un suivi des délégataires, des types de flux, des contrôles de facturation, des analyses techniques.

Ils permettent d'autres contrôles par le commissaire aux comptes.

Ils permettent aussi la vérification des montants comptabilisés.

Selon les actualités, les contrôles sont systématiques sur certains points ou aléatoires sur d'autres.

Par ailleurs, il est à noter que la fiabilité des données et la pertinence des calculs et synthèses sont également analysées par nos différents réassureurs.

La fonction de Conformité est tenue par un avocat. Des réunions régulières permettent de balayer le plan annuel établi et l'actualité de la mutuelle. Le comité d'audit en suit l'activité globale. Le Conseil d'administration prend en compte les retours et recommandations.

## **2.7. Fonction d'audit interne**

La fonction est assurée par l'adjointe du directeur. Elle supervise tous les contrôles faits sur les remontées des Délégataires de gestion et est en relecture des différents éléments contractuels et techniques. Elle supervise les contrôles multiples déjà opérés par l'équipe des salariés. Elle demande librement des analyses, complément d'information ou des expertises.

Ces demandes sont suivies.

L'audit externe 2016 a été opéré par le Commissaire aux comptes sur le contrôle des Délégations.



## **2.8. Fonction actuarielle**

La fonction est assurée par le Directeur en tant que pilote de la sous-traitance des analyses majeures (engagements importants, globales pour la mutuelle, et prospective) au cabinet d'Actuariat-Conseil. Le cabinet intervient sur demande directement dans les instances.

## **2.9. Sous-traitance**

### **2.9.1. Délégués de gestion**

Tout le long de l'année, grâce aux exports de données détaillées, MUTUALP archive, consolide et analyse les fichiers et données (cohérence des données, fiabilité des calculs etc.).

Chaque délégué de gestion est également analysé sous les aspects juridiques, développement (Chiffre d'affaires, évolution du nombre d'adhérents), rentabilité (évolution des marges techniques) et qualitatifs (satisfaction des adhérents, évolutions des outils etc.)

Une synthèse est faite dans le rapport annuel des délégations.

### **2.9.2. Fournisseurs stratégiques**

Chaque année, le conseil d'administration valide, sur recommandation du comité d'audit, le maintien des fournisseurs stratégiques (avocats, expert-comptable, actuariat, commissaire aux comptes, réassureurs).

## **2.10. Informations supplémentaires**

Les réassureurs et le niveau de réassurance est suivi en conseil d'administration sur préconisation du comité d'audit et de surveillance dans le cadre des règles énoncées par l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration valide annuellement la nature et la complexité du risque en regard des informations et compétences dont il dispose pour suivre l'activité.

## **3. PROFIL DE RISQUE**

### **3.1. Le risque de souscription santé**

Le risque de souscription santé de la Mutualp est étudié à partir du module santé court terme.

#### **3.1.1. Mesure des engagements : notion de primes futures**

Mutualp s'est engagé sur trois nouveaux portefeuilles Santé d'entreprises, ces contrats ne comportent aucun engagement sur les primes futures.

Le résultat technique est correct : le 1<sup>er</sup> est bénéficiaire ; le 2<sup>ème</sup> très légèrement déficitaire, le 3<sup>ème</sup> a un groupe d'entreprises bénéficiaire et un groupe très déficitaire. C'est donc encourageant sauf pour l'un à résilier selon les résultats probables 2017.

#### **3.1.2. Risque de tarification et de provisionnement**

Le niveau de SCR requis pour la couverture du risque de tarification est défini en fonction :

- ✓ Des volumes d'activité de l'organisme sur l'exercice 2016, mais aussi la prévision de l'exercice suivant (2017).
- ✓ De la volatilité des Prestations et de l'évolution des cotisations au cours des dernières années, ou de la qualité des provisionnements passés.

Le niveau de solvabilité requis pour l'organisme s'appuie alors à la fois sur des données de marché (moyenne de marché pour chacun des paramètres mentionnés ci-dessus) et des données propres à l'organisme (expérience propre), le poids de l'organisme dans le calcul étant croissant avec son expérience dans l'activité.

Le SCR lié au risque de tarification et de provisionnement augmente par rapport à l'exercice précédent et atteint 1 369 k€ au 31/12/2016 au lieu de 1 266 k€.

Cette augmentation provient de l'augmentation des volumes et d'une évolution de la méthodologie de calcul du SCR de souscription santé (demandée par l'ACPR) conduisant à augmenter l'impact du choc.

Cette évolution consiste à rajouter 2 mois de production supplémentaires dans la composante primes du calcul (de manière à prendre en compte les délais de résiliation dans le calcul).

Remarque : La résiliation d'un portefeuille important à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 devrait générer une baisse sensible du SCR de tarification et provisionnement pour l'exercice 2017 du fait de la diminution importante des volumes.

### 3.1.3. Risque de rachats

Les contrats complémentaire santé sont annuels, et ne peuvent être résiliés en cours d'année. En conséquence, les potentielles sorties anticipées n'ont pas d'impact, la prime étant due. Par ailleurs, le risque lié aux impayés est étudié dans le risque de contrepartie.

### 3.1.4. Risque catastrophe

Au sens de Solvabilité II, le risque catastrophe est adressé selon 3 aspects :

- ✓ « **Accident de masse** » : Ce risque correspond au risque de concentration d'un grand nombre de personnes en un même lieu et au même moment, entraînant de nombreux décès accidentels, Incapacité/invalidité et traumatismes, avec un impact important sur le coût des traitements médicaux. Il correspond à 0.015% (0.05% x 30%) de la charge totale en hospitalisation.  
*Dans le cas de Mutualp, nombre de personnes protégées (soit 18 918 bénéficiaires) x coût moyen brut de réassurance d'une hospitalisation (soit 428€).*
- ✓ « **Concentration** » : risque lié au fait d'avoir un nombre important d'adhérents situés de manière habituelle au même endroit et par conséquent potentiellement victimes d'une même catastrophe.  
**Ce module s'applique pour des arrêts de travail et ne concerne donc pas les frais de soins.**
- ✓ « **Pandémie** » : risque conséquence d'une pandémie affectant la population.

Le SCR catastrophe est composé des éléments suivants :

	SCR
Catastrophe type « stade » ( <i>accident</i> )	1 027 €
Concentration ( <i>accident</i> )	0 €
Catastrophe type « pandémie » ( <i>maladie</i> )	37 946 €
<i>Effet de diversification</i>	-1 013€
<b>SCR<sub>Catastrophe</sub></b>	<b>37 960 €</b>

Le SCR lié au risque catastrophe atteint 38 k€ au 31/12/2016 contre 67 k€ au 31/12/2015.

La baisse s'explique par la diminution des coûts moyens en hospitalisation et en consultation cet exercice.

### 3.1.5. SCR Santé Total

Le SCR Santé est calculé par le biais d'une matrice de corrélation entre les différentes catégories de risques. Cette matrice est définie dans les actes délégués.

	SCR N-1	SCR N
SCR tarification et provisionnement Santé	1 265 871 €	1 369 194 €
SCR catastrophe	66 785 €	37 960 €
Effet de diversification	-48 460 €	-26 054 €
<b>SCR<sub>Santé</sub></b>	<b>1 284 193 €</b>	<b>1 381 099 €</b>

Finalem<sup>ent</sup>, le SCR lié au risque de souscription Santé atteint 1 381k€ au 31/12/2016 contre 1 284 k€ au 31/12/2015, soit une hausse de 7.5% provenant du SCR de tarification et provisionnement. Il est essentiellement composé du risque de tarification et de provisionnement.

### 3.1.6. Le risque de souscription Vie

Mutualp n'ayant pas de garantie vie, ce risque est donc nul.

## 3.2. Le risque de marché

### 3.2.1. Risque de taux

Le risque de taux reflète la possibilité de variation de la valeur d'un produit de taux (type obligation) du fait d'une variation des taux d'intérêts sur le marché. Il est évalué par l'intermédiaire de chocs à la hausse et à la baisse sur les taux utilisés pour le calcul de la valeur de marché du titre. L'intensité de ces chocs varie en fonction de la durée du support.

Ces calculs sont applicables aux produits de taux (obligations, produits dérivés, produits structurés hors Etat) ainsi qu'aux provisions techniques.

*Le SCR lié au risque de taux est en augmentation et atteint 103 k€ au 31/12/2016 contre 84 k€ au 31/12/2015.*

### 3.2.2. Risque de spread

Le risque de spread correspond à une potentielle dégradation de la qualité d'une contrepartie obligataire ou d'un débiteur de crédit, dégradation impactant la qualité du portefeuille de crédit de l'organisme et la probabilité de remboursement au terme de l'opération. Il est évalué par l'intermédiaire de chocs à la baisse sur la valeur de marché du titre, dont l'intensité varie en fonction de la qualité de la contrepartie (notation financière).

Ce calcul s'impose aux produits de taux. Cependant, nous pouvons noter que le choc appliqué aux obligations d'états de l'Union Européenne (ou garanties par un état de l'Union Européenne) est nul.

*Le SCR lié au risque de spread atteint 291k€ au 31/12/2016, contre 278k€ au 31/12/2015. Plus de la moitié du SCR lié au risque de spread provient des trois obligations perpétuelles.*

### 3.2.3. Risque action

Le risque action reflète la chute de la valeur d'un actif du fait de la dégradation des marchés financiers. Il est évalué par l'intermédiaire d'un choc à la baisse sur les marchés action, dont l'intensité varie en fonction du type d'actif étudié.

Les taux retenus ici sont ceux fournis dans le règlement délégué d'octobre 2014 ajustés en fonction de la mesure transitoire sur le choc action et de la valeur de l'ajustement symétrique **pour décembre 2016**.

**Actions d'un pays hors de l'EEE ou de l'OCDE ou non cotées : 47.56%.**

*Nous avons intégré les actifs corporels d'exploitation dans cette partie. Ces derniers atteignent 12 k€ au 31/12/2016.*

*Ensuite, les lignes sous-jacentes des OPCVM détenus par MUTUALP correspondant à des fonds non transparisés et des actions non cotées ou hors OCDE ou EEE sont également intégrées dans cette catégorie, ainsi que les parts sociales crédit coopératif détenues en direct par Mutualp.*

**Actions d'un pays membre de l'EEE ou de l'OCDE cotées (achetées après 2016) : 37.56%.**

*Le total des investissements de MUTUALP en actions cotées de l'OCDE atteint 667k€. Il s'agit des actions « transparisées » issues de la décomposition des fonds communs de placement.*

*Le SCR action augmente par rapport à l'exercice précédent. Finalement, au 31/12/2016 le risque actions atteint 554 k€ contre 447 k€ au 31/12/2015.*

*Les actions cotées issues de la transparisation des OPCVM sont considérées comme ayant été achetées après 2016. Selon la mesure transitoire le choc qui leur est appliqué est de 37.56% (contre 22% en 2015), ce qui explique une partie de l'augmentation du risque actions.*

### 3.2.4. Risque immobilier

Le risque immobilier reflète la chute de la valeur d'un actif du fait de la dégradation du marché immobilier. Il est évalué par l'intermédiaire d'un choc de 25% à la baisse sur le marché. Le calcul est applicable aux immeubles et aux sociétés civiles immobilières.

*Le SCR immobilier atteint 230 k€ soit une hausse de 15% par rapport au 31/12/2015, cohérente avec l'évolution de la valeur de marché des placements.*

### 3.2.5. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de dégradation de la valeur d'une monnaie étrangère.

Il est évalué par l'intermédiaire d'un choc de 25% à la baisse sur la valeur de marché des titres.

L'ensemble des placements de Mutualp est en euros. La transparisation des fonds fait apparaître la part des placements investie en devises étrangères.

*Le risque de devises diminue légèrement et atteint 151k€ au 31/12/2016 contre 160k€ au 31/12/2015.*

### 3.2.6. Risque de concentration

Le risque de concentration capture le fait qu'une part substantielle des actifs d'un organisme, sous quelque forme qu'ils soient, peut être souscrit ou placé auprès d'une seule et même structure, conduisant ainsi à un risque supérieur à un autre organisme dont les placements seraient très diversifiés.

Le risque de concentration est calculé sur l'ensemble des actifs soumis aux risques actions, de spread et immobilier ; les autres actifs étant suivis au sein du risque de contrepartie.

Pour chaque émetteur, on évalue la part des actifs dépassant un certain seuil (fonction de la notation de l'émetteur), et l'on choque cette valeur (encore une fois en fonction de la notation de l'émetteur).

*Le SCR lié au risque de concentration augmente par rapport à l'exercice précédent et atteint 194 k€ contre 160 k€ au 31/12/2015 Il représente 4.95% des placements soumis au risque.*

### 3.2.7. Risque de marché total

*Le SCR de marché final est calculé par le biais d'une matrice de corrélation entre les différentes catégories de risques, matrice définie dans le cadre des dernières spécifications techniques d'avril 2014.*

	SCR N-1	SCR N
Risque de taux	83 792 €	102 771 €
Risque de spread	278 408 €	291 310 €
Risque actions	446 526 €	554 307 €
Risque immobilier	199 926 €	230 303 €
Risque de devises	160 396 €	151 404 €
Risque de concentration	160 041 €	194 432 €
Effet de diversification	-416 859 €	-472 641 €
<b>SCR de marché</b>	<b>912 231 €</b>	<b>1 051 886 €</b>

*Finalement le SCR de marché augmente par rapport à l'an dernier du fait de l'augmentation de l'ensemble des composantes hormis le risque de devises. Il atteint 1 052 k€ au 31/12/2016 contre 912 k€ au 31/12/2015.*

### 3.3. Le risque Crédit

Ce risque est appréhendé au paragraphe 3.2.2

### 3.4. Le risque Liquidités

Pour le risque Maladie, les besoins de liquidités sont faibles et peu fréquents. Les délégataires disposent de fonds de roulement pour les portefeuilles collectifs à règlements trimestriels. A défaut, les fonds sont rééquilibrés mensuellement.

Ce risque est appréhendé par la forte disponibilité de liquidités :

- Sur les comptes courants pour lequel des sicav de trésorerie sont débloquables à J+1 (571 k€)
- Sur les livrets sur deux autres banques pour lesquels des virements par fax sont possibles immédiatement ou par internet à J+1 (645 k€)
- Sur les OPCVM diversifiés actions ou diversifiés obligations débloquables à J ou J+1.

Pour le risque accident, le réassureur ayant 80% de quote-part s'est engagé contractuellement auprès du délégataire de gestion à payer directement les éventuels capitaux importants. Les montants ne sont payés à l'adhérent qu'après son autorisation.

### 3.5. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne.

Ce risque est appréhendé de manière forfaitaire comme un pourcentage des cotisations et provisions techniques, ce montant ne pouvant pas dépasser 30% du SCR (net des risques opérationnels et incorporels).

Avec ces hypothèses, le risque opérationnel atteint :

*Le SCR opérationnel augmente légèrement du fait de l'augmentation des volumes, et atteint 293 k€ au 31/12/2016 au lieu de 264k€.*

### 3.6. Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au défaut potentiel de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie, de quelque sorte qu'elle soit :

- **Type 1** : Le risque porte sur les provisions cédées, les dépôts en banque, les livrets, les actifs liés à des contreparties notées...

*Au 31/12/2016, le montant des créances de type 1 atteint 3 581 k€ contre 3 020 k€ au 31/12/2015. Néanmoins, les montants liés aux contreparties non notées (issus des transparisations) sont plus faibles que l'an dernier, ce qui induit un SCR de défaut de type 1 très stable entre les deux exercices. Il atteint 161k€ contre 160k€ l'exercice précédent.*

- **Type 2** : Le risque de défaut de type 2 porte sur l'ensemble des actifs non soumis au risque de marché et ou risque de défaut de type 1. Il s'agit notamment des créances vis-à-vis d'intermédiaires, d'adhérents, de fournisseurs ou du personnel. Les créances vis-à-vis de l'Etat ne sont pas intégrées, nous considérons qu'il n'y a pas de défaillance possible. Le choc à appliquer est de :

- 90% pour les créances vis-à-vis d'**intermédiaires** de plus de trois mois.
- 15% pour les autres créances.

Total plus de 3 mois	0 €
Total moins de 3 mois et autres	876 827 €

*L'analyse des créances a été réalisée et l'ensemble des créances vis-à-vis d'intermédiaires est de moins de 3 mois, hormis les fonds de roulements. Pour ces derniers, il n'existe pas de date d'exigibilité. Nous pouvons donc les considérer comme des créances de moins de 3 mois. Enfin, le montant total des autres créances atteint 644 827€. Finalement les créances de type 2 augmentent par rapport à l'exercice précédent, mais sont toutes vis-à-vis d'intermédiaires de moins de 3 mois ou autres, par conséquent, le SCR de défaut de type 2 diminue légèrement. Ce dernier atteint 132k€ contre 147k€ l'exercice précédent*



- **SCR de contrepartie :**

	SCR N-1	SCR N
Risque de contrepartie, type 1	159 849 €	160 515 €
Risque de contrepartie, type 2	146 703 €	131 524 €
<i>Effet de diversification</i>	<i>-19 761 €</i>	<i>-18 669 €</i>
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>286 791 €</b>	<b>273 370 €</b>

Le SCR de contrepartie passe finalement de 287k€ au 31/12/2015 à 273k€ au 31/12/2016. Ce dernier reste relativement stable.

#### 4. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

##### 4.1. Evaluation des actifs

###### Le cas des actifs incorporels

Selon les normes IFRS et Solvabilité II, les actifs incorporels sont admis s'ils vérifient la condition de séparabilité, c'est-à-dire qu'ils peuvent être valorisés et cédés. C'est le cas par exemple des logiciels, lorsqu'ils sont définitivement acquis à l'organisme ou que la licence pourrait être cédée à un tiers. Dans le cas de Mutualp aucun actif ne correspond à ce critère.

	SCR N-1	SCR N
<b>SCR lié aux actifs incorporels</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Le risque lié à ces actifs est nul.

Les actifs

*Voir tableau page suivante*

ACTIF	Valorisation SI	Valorisation SII	Valorisation fiscale
Écarts d'acquisitions			
Frais d'acquisition reportés			
Actifs incorporels	118 820 €		118 820 €
Impôts différés actifs			
Excédent de régime de retraite			
Immobilisations corporelles pour usage propre	11 825 €	11 825 €	11 825 €
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>6 189 298 €</b>	<b>6 506 447 €</b>	<b>6 480 379 €</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)			
Participations			
Actions	203 222 €	203 222 €	200 019 €
Actions cotées			
Actions non cotées	203 222 €	203 222 €	200 019 €
Obligations	1 007 816 €	1 079 193 €	1 074 588 €
Obligations d'Etat			
Obligations de sociétés	1 007 816 €	1 079 193 €	1 074 588 €
Obligations structurées			
Titres garantis			
Fonds d'investissement	2 454 737 €	2 703 756 €	2 682 248 €
Produits dérivés			
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	2 523 524 €	2 520 276 €	2 523 524 €
Autres placements			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>317 033 €</b>	<b>561 127 €</b>	<b>317 033 €</b>
Non vie et santé similaire à la non-vie	317 033 €	561 127 €	317 033 €
Non vie hors santé			
Santé similaire à la non-vie	317 033 €	561 127 €	317 033 €
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés			
Santé similaire à la vie			
Vie (hors UC et indexés)			
UC ou indexés			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	861 738 €	898 046 €	861 738 €
Créances nées d'opérations de réassurance	150 558 €	150 558 €	150 558 €
Autres créances (hors assurance)	15 089 €	15 089 €	15 089 €
Actions auto-détenues			
Instruments de fonds propres appelés et non payés			
Trésorerie et équivalent trésorerie	571 167 €	571 167 €	571 167 €
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	79 777 €		79 777 €
<b>Total de l'actif</b>	<b>8 315 306 €</b>	<b>8 714 258 €</b>	<b>8 606 588 €</b>

Les actifs détenus par Mutualp sont principalement composés de placements (obligations, fonds d'investissement, ...) pour 6.5 M€ en valorisation SII, de provisions techniques cédées pour 0.6M€ et de créances pour 1.1M€.

Au 31/12/2016, le total de l'actif en normes SII s'élève à 8.7 M€ et est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (8.5 M€). L'écart avec le montant en normes SI s'explique essentiellement par la valorisation en valeur de marché des placements.

#### 4.2. Evaluation des provisions techniques

Voici ci-dessous un tableau récapitulatif des provisions constituées au 31/12/2016. Nous rappelons également les montants de l'exercice précédent à titre d'information.



Provisions brutes de réassurance	Solvabilité I	Solvabilité II					TOTAL
		N et antérieurs	N + 1			Total N+1	
			Charge prestations N+1	Cotisations N+1	Frais sur cotisations N+1		
BEL PCNA, PRC 2015	44 132 €	5 022 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 022 €
BEL PSAP 2015	961 782 €	962 062 €	6 689 880 €	-9 037 160 €	2 732 697 €	385 417 €	1 347 479 €
BEL PPE 2015	930 932 €	930 932 €	0 €	0 €	0 €	0 €	930 932 €
<b>TOTAL 2015</b>	<b>1 936 846 €</b>	<b>1 898 016 €</b>	<b>6 689 880 €</b>	<b>-9 037 160 €</b>	<b>2 732 697 €</b>	<b>385 417 €</b>	<b>2 283 433 €</b>
BEL PCNA, PRC 2016	35 877 €						0 €
BEL PSAP 2016	1 121 305 €	1 127 453 €	2 783 577 €	-2 912 261 €	1 017 835 €	889 151 €	2 016 604 €
BEL PPE 2016	487 897 €	487 897 €	0 €	0 €	0 €	0 €	487 897 €
<b>TOTAL 2016</b>	<b>1 645 079 €</b>	<b>1 615 350 €</b>	<b>2 783 577 €</b>	<b>-2 912 261 €</b>	<b>2 017 835 €</b>	<b>889 151 €</b>	<b>2 504 501 €</b>

Provisions nettes de réassurance	Solvabilité I	Solvabilité II					TOTAL
		N et antérieurs	N + 1			Total N+1	
			Charge prestations N+1	Cotisations N+1	Frais sur cotisations N+1		
BEL PCNA, PRC 2015	12 844 €	5 022 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 022 €
BEL PSAP 2015	625 735 €	625 930 €	5 697 615 €	-7 483 835 €	2 298 345 €	512 126 €	1 138 055 €
BEL PPE 2015	930 932 €	930 932 €	0 €	0 €	0 €	0 €	930 932 €
<b>TOTAL 2015</b>	<b>1 569 511 €</b>	<b>1 561 884 €</b>	<b>5 697 615 €</b>	<b>-7 483 835 €</b>	<b>2 298 345 €</b>	<b>512 126 €</b>	<b>2 074 010 €</b>
BEL PCNA, PRC 2016	9 343 €						0 €
BEL PSAP 2016	830 806 €	835 039 €	2 336 991 €	-2 516 989 €	800 436 €	620 438 €	1 455 477 €
BEL PPE 2016	487 897 €	487 897 €	0 €	0 €	0 €	0 €	487 897 €
<b>TOTAL 2016</b>	<b>1 328 046 €</b>	<b>1 322 936 €</b>	<b>2 336 991 €</b>	<b>-2 516 989 €</b>	<b>800 436 €</b>	<b>620 438 €</b>	<b>1 943 374 €</b>

Dans le cadre de Solvabilité II, les évaluations de provisions ont été revues de la manière suivante :

#### II.1.a.i En santé (Non vie)

Le Best Estimate en santé est composé de deux éléments :

- **Best Estimate de sinistres** : Il se rapporte à des sinistres qui se sont déjà produits (indépendamment de la question de savoir s'ils ont été déclarés ou non).

La méthode de calcul retenue est celle de Chain Ladder. Ces projections sont ensuite actualisées à l'aide des taux publiés par l'EIOPA pour le 31/12/2016. Le montant du Best Estimate intègre également la provision de gestion, mais celle-ci est nulle en 2016. Enfin, suite aux recommandations de l'ACPR, les frais de gestion des placements (0.21%) ont également été intégrés au BEL de sinistres. Ces éléments expliquent l'écart (faible) entre le montant de PPAP de la clôture et la vision Best Estimate.

Finalement, le Best Estimate de sinistres brut de réassurance est évalué à **1 127 453€** à la date de clôture de l'exercice. Le Best Estimate net de réassurance atteint quant à lui **835 039€**.

- **Best Estimate de primes** : Il s'agit de la projection de l'exercice N+1 (cotisations, prestations et frais) pour les contrats dont l'engagement était connu à la date de clôture. Les hypothèses retenues sont regroupées dans le tableau suivant :

	MUTUALP
Cotisations 2017	2 903 466€
Evolution des dépenses de santé	2.0%
Taux de frais de gestion des cotisations	34.95%
Taux de frais de gestion des prestations	0%
Taux de frais de gestion des investissements	0.21%

La résiliation d'un gros portefeuille explique la baisse sensible des cotisations projetées (2 903k€ en 2017) par rapport au volume de cotisations de l'exercice clôturé (9 772k€ en 2016).

Le taux de frais de gestion sur cotisations est constitué des frais d'administration, des frais d'acquisition des autres charges techniques nettes des autres produits techniques. Comme l'an dernier nous avons conservé les frais d'acquisition en considérant que Mutualp était engagée sur l'exercice 2017 à verser des commissions d'apport à ses délégataires de gestion. Enfin, le taux de frais financiers est appliqué à la partie « provision » du Best Estimate de primes, c'est-à-dire, aux prestations qui s'écouleront après l'exercice N+1.

Finalement, le Best Estimate de primes brut est évalué à 889 151€. Le Best Estimate de primes net de réassurance est évalué à **620 438€** à la date de clôture de l'exercice, contre 512 126€ l'exercice précédent.

**Provision pour Cotisations Non Acquises** : La PCNA disparaît en norme solvabilité II.

**Provision pour Risque Croissant** : La PRC disparaît dans les nouvelles normes Solvabilité II du fait de la prise en compte de la compensation des ressources et des charges, et du caractère annuellement renouvelable.

**Provision pour Participation aux Excédents** : Mutualp a comptabilisé une provision pour participation aux excédents pour un montant de 487 897€ qui est conservée sans modification dans les normes SII.

Le BEL santé atteint **1 943 374€** au 31/12/2016 contre 2 074 010€ au 31/12/2015

PASSIF	Valorisation SI	Valorisation SII	Valorisation fiscale
<b>Provisions techniques – non-vie</b>	<b>1 645 079 €</b>	<b>2 607 810 €</b>	<b>1 645 079 €</b>
Provisions techniques non-vie (hors santé)			
Provisions techniques calculées comme un tout			
Melleure estimation			
Marge de risque			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	1 645 079 €	2 607 810 €	1 645 079 €
Provisions techniques calculées comme un tout	1 645 079 €		1 645 079 €
Melleure estimation		2 504 501 €	
Marge de risque		103 309 €	
<b>Autres provisions techniques</b>			
Passifs éventuels			
Provisions autres que les provisions techniques			
Provision pour retraite et autres avantages		18 513 €	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	113 390 €	113 390 €	113 390 €
Impôts différés passifs			
Produits dérivés			
Dettes envers les établissements de crédit	3 104 €	3 104 €	3 104 €
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit			
Dettes nées d'opérations d'assurance	904 027 €	904 027 €	904 027 €
Dettes nées d'opérations de réassurance	236 483 €	236 483 €	236 483 €
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	493 648 €	493 648 €	493 648 €
<b>Dettes subordonnées</b>			
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base			
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	6 335 €		6 335 €
<b>Total du passif</b>	<b>3 402 065 €</b>	<b>4 378 974 €</b>	<b>3 402 065 €</b>
<b>Actif net</b>	<b>1 913 211 €</b>	<b>4 387 285 €</b>	<b>5 201 922 €</b>

*Le passif se compose des provisions techniques (intégrant la marge de risque) pour 2.6M€, de la provision pour IFC (19k€) et des dettes. Les calculs du BEL et des impôts différés ont été explicités précédemment.*

*Finalement, le passif en normes SII atteint 4.3M€ au 31/12/2016 contre 3.6 M€ au 31/12/2015.*

#### **4.3. Autres passifs**

Rien à signaler

#### **4.4. Méthodes de valorisation alternatives**

Rien à signaler

#### **4.1. Autres informations**

Rien à signaler

### **5. GESTION DU CAPITAL**

#### **5.1. Fonds propres**

En normes Solvabilité II les fonds propres se décomposent de la manière suivante (conformément à l'article 87 de la Directive Européenne) :

**Fonds propres = Fonds propres de base + Fonds propres auxiliaires**

Avec :

- Fonds propres de base = Excédent des actifs par rapport aux passifs + Passifs subordonnés (article 88 de la Directive Européenne).

- Fonds propres auxiliaires = Eléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes (article 89 de la Directive Européenne).

*Les fonds propres de Mutualp sont exclusivement constitués de fonds propres de base.*



FONDS PROPRES	Valorisation S1	Valorisation SII
<b>Fonds propres de base</b>	<b>4 913 241 €</b>	<b>4 337 285 €</b>
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	600 000 €	600 000 €
Comptes mutualistes subordonnés		
Fonds excédentaires		
Actions de préférence		
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence		
Réserve de réconciliation	4 313 241 €	3 737 285 €
Passifs subordonnés		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets		
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra		
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>		
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II		
<b>Déductions</b>		
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers		
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>4 913 241 €</b>	<b>4 337 285 €</b>

L'établissement du bilan prudentiel entraîne ainsi une diminution des fonds propres se décomposant ainsi :

	N-1	N
Fonds propres comptables	5 342 701 €	4 913 241 €
Comptabilisation actifs incorporels	-81 000 €	-118 820 €
Passage en valeur de marché	258 061 €	280 015 €
Evolution des provisions	-499 476 €	-615 328 €
Marge de risque	-107 808 €	-103 309 €
Impôt différé	0 €	0 €
Engagements sociaux (IFC)	-14 154 €	-18 513 €
<b>Fonds propres S2</b>	<b>4 898 323 €</b>	<b>4 337 285 €</b>

La diminution des fonds propres en normes Solvabilité 2 provient principalement de l'augmentation de la valorisation des provisions en norme prudentielle. Comme précisé ci-avant, celle-ci s'explique essentiellement par la résiliation du gros portefeuille, ainsi que par la projection des portefeuilles déficitaires, ayant pour effet une augmentation du Best Estimate de primes.

## 6. SOLVABILITE : SCR ET MCR

Les paramètres de calcul retenus sont du règlement délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 paru au journal officiel du 17/01/15. La courbe des taux retenue est celle publiée par EIOPA au 31/12/14.

## RAPPEL DES PRINCIPALES FORMULES

Le niveau de solvabilité requis est égal à :

$$SCR = BSCR + Adj + SCR_{Op}$$

Avec Adj l'ajustement permettant l'ajustement sur les provisions techniques et l'ajustement sur les impôts différés,  $SCR_{Op}$  le SCR lié au risque opérationnel et BSCR :

$$BSCR = \sqrt{\sum_{ij} Corr_{ij} \times SCR_i \times SCR_j} + SCR_{intangibles}$$

Avec  $SCR_{intangibles}$  le SCR liés aux actifs incorporels et  $Corr_{ij}$  la matrice de corrélation ci-dessous :

CorrSCR=	$SCR_{mkt}$	$SCR_{def}$	$SCR_{life}$	$SCR_{health}$	$SCR_{nl}$
$SCR_{mkt}$	100%	25%	25%	25%	25%
$SCR_{def}$	25%	100%	25%	25%	50%
$SCR_{life}$	25%	25%	100%	25%	0%
$SCR_{health}$	25%	25%	25%	100%	0%
$SCR_{nl}$	25%	50%	0%	0%	100%

### 6.1.1.1.1. Ajustement lié aux impôts différés

Dans la valorisation Solvabilité II, nous avons comptabilisé des impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs afin d'intégrer les différences de valorisation entre les normes Solvabilité II et les normes fiscales. Nous avons décomposé le bilan en 4 grands postes : placements, autres actifs, BEL et autres passifs. Nous avons évalué un impôt différé pour chaque poste en retenant 33.33% de la différence de valorisation.

Finalement, le BEL et les autres passifs génèrent **324 937€** d'impôts différés actif tandis que les placements et les autres actifs génèrent **35 954€** d'impôts différés passifs. Pour cette étude, nous avons considéré que les valeurs fiscales correspondaient à la valeur d'achat sauf pour les OPCVM où elle est égale à la valeur de marché.

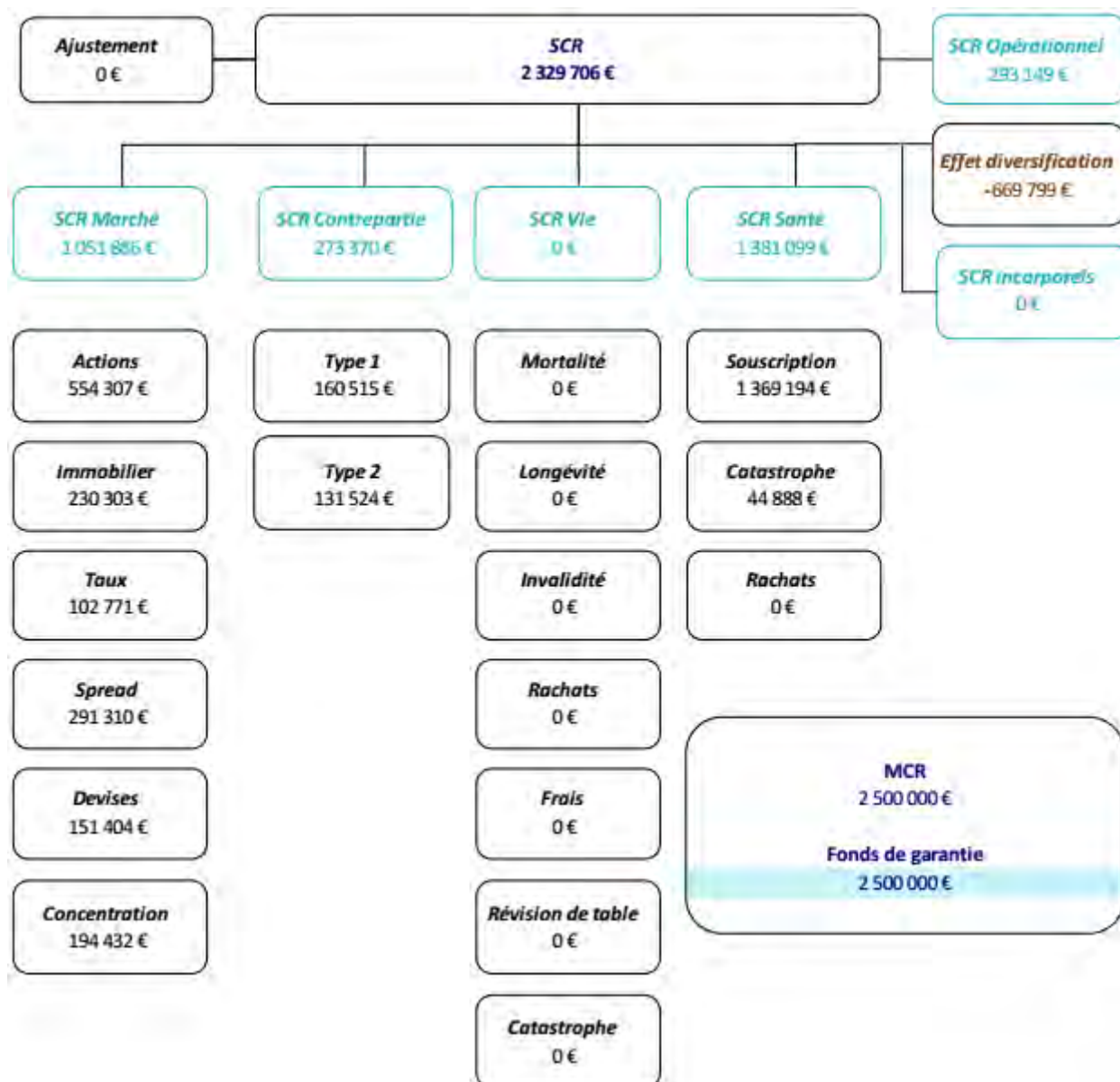
Détail de l'impôt différé		Valorisation SII	Valorisation Fiscale	Impôts différés actif	Impôts différés passif
Actif du bilan	Placements	6 518 272 €	6 492 204 €	0 €	26 068 €
	Autres actifs	2 195 987 €	2 114 182 €	0 €	81 804 €
	Sous-total	8 714 258 €	8 606 386 €	0 €	107 872 €
Passif du bilan	BEL	2 607 810 €	1 645 079 €	962 731 €	0 €
	Autres passifs	1 769 164 €	1 756 986 €	12 178 €	0 €
	Sous-total	4 376 974 €	3 402 065 €	974 909 €	0 €
Total		4 337 285 €	5 204 322 €	974 909 €	107 872 €
				<b>ID ACTIF</b>	<b>ID PASSIF</b>
Total Impôt différé				<b>324 937 €</b>	<b>35 954 €</b>

Le calcul d'impôt différé aboutit au global à une position nette à l'actif pour 289 983 € (contre 238 226 € l'an dernier). Compte tenu des prévisions d'activité de Mutualp présentant des résultats faibles, nous avons considéré par prudence que cette somme ne serait pas recouvrée dans les prochaines années et avons ainsi retenu un montant nul d'impôt différé.

### 6.1.1.1.2. Ajustement lié aux provisions techniques

Mutualp ne constitue pas de provision permettant d'absorber tout ou partie la sinistralité.

## Décomposition du SCR (tableau) et comparaison avec l'exigence de solvabilité réglementaire au 31/12/2016





La composition du SCR peut-être représentée par le graphique suivant :



Remarques sur les évaluations de SCR par risque :

✓ Le **risque santé** représente toujours la principale composante du SCR global. Ce dernier augmente par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1 381k€ au 31/12/2016 (contre 1 284 k€ au 31/12/2015). Ceci s'explique par l'augmentation des volumes et par une évolution du calcul du SCR de souscription (rajout de 2 mois de production à la composante primes).

✓ Comme pour l'exercice précédent, le **risque de marché** représente la seconde composante du SCR global avec une valeur de 1 052k€. Il est constitué principalement des risques actions, immobilier et spread. Il augmente par rapport à l'étude au 31/12/2015 (912k€) du fait de l'augmentation de l'ensemble des composantes hormis le SCR de devises.

✓ Ensuite, le **risque de défaut** diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent. Il atteint 273 k€ au 31/12/2016 (contre 286 k€ au 31/12/2015).

✓ Le SCR Opérationnel augmente légèrement et atteint 293 k€ contre 264 k€ au 30/09/15 du fait de l'augmentation des volumes en 2016.

Enfin, le SCR global atteint 2 329k€ au 31/12/2016 contre 2 125 k€ au 31/12/2015.

Normes Solvabilité II	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Evolution relative
Niveau de Solvabilité Requis	1 638 497 €	2 125 678 €	2 329 706 €	9.6%
Niveau de solvabilité Minimum	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	0.0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	4 741 849 €	4 898 276 €	4 337 285 €	-11.5%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	4 741 849 €	4 898 276 €	4 337 285 €	-11.5%
Ratio de couverture du SCR	289%	230%	186%	-44 points
Ratio de couverture du MCR	190%	196%	173%	-22 points

Evolution du 31/12/2015 au 31/12/2016

Les Fonds propres de la mutuelle diminuent de 11.5% en 2016. Cette baisse s'explique notamment par les résultats déficitaires en 2016 et par l'augmentation du Best Estimate. Le SCR augmente quant à lui de 13.9% en 2016 et atteint 2 329k€.

Finalement, le ratio de couverture du SCR dans les normes Solvabilité II est de 186%, en diminution de 44 points par rapport à l'exercice précédent. Le ratio de couverture du fonds de garantie diminue également et atteint 173%. Cette dernière baisse s'explique en intégralité par la diminution des fonds propres. Les niveaux de couverture restent néanmoins satisfaisants.

## 6.2. Evaluation des autres passifs

Ils sont décrits ci-après :

Autres provisions techniques			
Passifs éventuels			
Provisions autres que les provisions techniques			
Provision pour retraite et autres avantages		11 900 €	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs			
Impôts différés passifs			
Produits dérivés			
Dettes envers les établissements de crédit	2 504 €	2 504 €	2 504 €
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	454 238 €	454 238 €	454 238 €
Dettes nées d'opérations d'assurance	1 385 431 €	1 385 431 €	1 385 431 €
Dettes nées d'opérations de réassurance	21 324 €	21 324 €	21 324 €
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	363 635 €	363 635 €	363 635 €
<b>Dettes subordonnées</b>			
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base			
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	50 155 €	0 €	50 155 €
<b>Total du passif</b>	<b>3 386 420 €</b>	<b>3 867 597 €</b>	<b>3 386 420 €</b>
<b>Actif net</b>	<b>5 228 592 €</b>	<b>4 741 849 €</b>	<b>5 393 888 €</b>

## 6.3. Autres informations importantes

Rien à signaler